

Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 22 - 24 mai 1996

**AUGMENTATIONS  
BUDGETAIRES DE  
PROJETS APPROUVES  
SOUMISES A  
L'APPROBATION DU  
CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

Point 5 b) de l'ordre  
du jour

**F**

**Distribution: GENERALE**  
**WFP/EB.2/96/5-B/Add.2**  
**2 mai 1996**  
**ORIGINAL - ANGLAIS**

NOTE D'INFORMATION DU SECRETARIAT DU PAM A  
L'INTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Maroc 2288 (Elarg.4)**


Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

---

## Révision budgétaire et stratégie de retrait de l'aide du PAM et de prise en charge par le Gouvernement marocain

1. Le Secrétariat du PAM avait prévu de présenter le projet Maroc 2288 (Elarg.4) pour examen au Conseil d'administration en mai 1995, au titre du point 5 (b) de l'ordre du jour (augmentations budgétaires). La documentation se composait d'une révision budgétaire, qui couvrait la deuxième tranche du projet Maroc 2288 (Elarg.4) et d'un "Plan de désengagement du PAM du programme des cantines scolaires" que le CPA, à sa session de mai 1993, avait demandé au Gouvernement marocain de présenter à la session de mai 1995.
2. Ces documents, préparés comme prévu, ont cependant été retirés de l'ordre du jour de la session de printemps 1995 du SCP/CPA à la demande du Gouvernement marocain qui souhaitait conclure l'enquête menée à son initiative sur certaines irrégularités de gestion de l'aide alimentaire commises par les autorités locales.
3. Le Secrétariat du PAM a décidé, avec l'accord de principe du Ministre de l'éducation nationale, de reporter à nouveau la présentation des documents requis par le CPA à la session d'octobre 1996 du Conseil d'administration. Cette décision a été prise pour permettre à une société indépendante d'audit d'achever une enquête détaillée effectuée à la demande du Ministre de l'éducation nationale en novembre 1995. Les conclusions de l'enquête devraient être connues en mai 1996.
4. Le PAM se félicite des mesures correctrices prises pour améliorer la conception originale du projet, notamment les indicateurs de ciblage des bénéficiaires/des femmes, de durabilité, de suivi et d'évaluation, et pour remédier aux faiblesses constatées au niveau de la structure du personnel d'encadrement du projet et des systèmes de gestion des denrées et de reddition des comptes. Le Directeur exécutif juge cependant plus prudent d'attendre les résultats de l'enquête d'audit susmentionnée avant de recommander les documents à l'approbation du Conseil.